



Confédération Suisse

DIPLÔME

Laurent Dousse

né le 30 août 1979, originaire de Le Mouret (FR),

a prouvé qu'il satisfait aux exigences requises pour l'obtention du diplôme en vertu de la loi
du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle et conformément au règlement
du 3 novembre 2004 approuvé par l'Office fédéral de la formation professionnelle
et de la technologie.

Le présent diplôme autorise le titulaire à porter le titre légalement protégé de

Maître Ramoneur avec diplôme fédéral

Berne, le 20 décembre 2006

Office fédéral de la formation professionnelle
et de la technologie

La directrice

Association Suisse des Maîtres Ramoneurs

Le président de la Commission d'examen

U. Renold



Laurent Dousse